

L'INFORMATION DES MALADES ET L'ACCES AU DOSSIER MEDICAL EN EUROPE

Objectif : la présente étude analyse comment l'information des malades et l'accès au dossier médical sont organisés dans les pays de l'Europe

Méthodologie : Analyse critique des informations recueillies auprès 1) des structures européennes : CE, CES, CUE, PE ; 2) de chacune des administrations des Etats membres par voie de représentations permanentes auprès de l'Union européenne 3) de Medline 1980-2001 « information du patient » accès au dossier médical ».

Résumé des résultats : L'étude précise : 1) la compétence de l'Union Européenne dans ce domaine ; 2) les éléments nouveaux à prendre en compte dans la Charte des Droits fondamentaux de l'UE (droit à l'intégrité de la personne et protection des données à caractère personnel) ; 3) Description de l'accès au dossier médical : au Danemark, Royaume Uni et Pays bas où cet accès est prévu par la loi , et, en Allemagne et Belgique où cet accès est régi par la jurisprudence ; ainsi que dans les autres états membres . Les patients disposent de plus de droits dans les pays qui ont légiféré. Dans ces derniers : les éléments consultables y sont plus importants ; le coût de copie des éléments du dossier est limité, les demandes doivent être satisfaites rapidement ; en cas de refus, les patients disposent de recours

Discussion : A partir de cette description seront abordées sous l'angle juridique, médical et éthique les questions suivantes : Par qui et comment le dire ? Que peut-on dire ? et à qui le dire ou ne pas le dire .

Conclusions : L'information du patient est entrain d'évoluer parallèlement aux nouvelles modalités d'information accessibles dans la société contemporaine (informatique, électronique, internet...) Le malade est un grand expert de la maladie qu'il vit . Le médecin de demain devra-t-il être un expert scientifique et/ou un guide de sagesse ?

(CE : Commission Européenne ; CES Comité économique et social ; CUE Conseil de l'Union Européenne ; PE Parlement Européen ; UE Union Européenne)

INFORMATION OF PATIENTS AND ACCESS TO MEDICAL FILE IN EUROPE

Aim : The present study considers official statements concerning informations of patients and access to medical file in Europe.

Methods : Collected data have been analysed from European organisations (EC, ESC, EUC, EP) , various members states of the EU and medline references (1980-2001).

Results : They consist of 1) a description of the EU powers 2) new legal aspects of the European fundamental rights (protection of the individuals with regards to the processing of personal data and to the privacy) 3) access to medical file is described a) in Denmark, United Kingdom and Netherlands where the access has been legalised , and b) in Germany and Belgium where the access has been ruled by statute law and c) in others european countries. As far as the rights of the patients are concerned, countries with legal access give more rights to the patient than others : numerous data can be consulted, copies of the data are cheaper, request , if any, are answered more quickly, and, in case of the denied access to the medical file the patients may appeal.

Discussion : From the previous description, some questions will be focused with regards to their legal medical and ethical issues : by whom and how informations may be disclosed ? What may be told ? To whom might it be revealed or not revealed ?

Conclusions : Patients' informations and access to medical file are evolving today in the parallel to the common framework of the information society (informatic data, electronic files, internet...) The patient appears to be the best appraiser concerning the experience of illness. What sort of expert should then be the doctors of tomorrow ? a scientific expert and /or a guide for wisdom ?